été divisé en zones que le technicien règle individuellement et par procédé électronique, de la manière suivante.

Lorsqu'un député prend la parole, le microphone suspendu le plus près de lui est rendu "actif" et sensible et du même coup, la sensibilité des autres microphones est réduite. En outre, les petits hautparleurs placés sur les pupitres aux alentours de l'orateur sont fermés et ne peuvent plus irradier la voix amplifiée. Il y a à cela deux raisons: premièrement, si ces haut-parleurs demeuraient sur le circuit, le volume de son qu'ils émettraient suffirait facilement à agir sur le micro tout comme le fait la voix de l'orateur, et on entendrait un "sifflement"; deuxièmement, les autres députés dont l'ouïe est normale et qui sont placés assez près de l'orateur ne devraient pas avoir besoin d'amplificateurs puisqu'en temps ordinaire, ils l'entendent sans difficultés.

On constatera donc que grâce à ces commutations, la sensibilité du microphone en usage peut être accrue de façon à amplifier d'une manière appropriée la voix de l'orateur pour qu'elle actionne les haut-parleurs éloignés.

Lorsqu'un député qui était à prononcer un discours a fini de parler et reprend son siège et qu'un autre député, dans une autre partie de la Chambre, se lève, l'opérateur Tannoy suit des yeux le mouvement et, par un arrangement ingémieux et complexe de commutateurs, presse tout simplement un petit bouton qui contrôle le son dans la zone où se trouve le nouvel orateur; en pressant ce bouton, tous les autres raccords se trouvent mis hors circuit électroniquement, tout en établissant un circuit exactement identique pour le fonctionnement de l'appareil dans la nouvelle zone.

Par conséquent, on remarquera qu'il faut, pour que les appareils fonctionnent convenablement, que l'orateur parle assez fort et, dans la mesure du possible, qu'il dirige sa voix vers le microphone le plus rapproché, afin de permettre à l'ingénieuropérateur d'ouvrir le commutateur du microphone approprié dans la zone où se trouve le député, le plus rapidement possible, il doit pouvoir le voir se lever et le député devrait, de préférence, attendre un moment avant de commencer à parler. Cette façon de procéder donne à l'ingénieur-opérateur plus de temps pour a) identifier le député et la zone, et b) faire les commutations nécessaires (ce qui se fait presque instantanément), mettant ainsi en circuit le microphone dans la zone particulière où se trouve le député et effectuant les coupures de circuit nécessaires. On constatera que si un député qui désire adresser la parole commence à parler au moment où il se lève, l'opérateur peut fort bien ne pas le voir au moment où il commence à se lever et ne soit pas au courant de son intention d'adresser la parole avant qu'il ait prononcé quelques mots.

On est en train de préparer un plan de la Chambre, sur lequel seront indiquées les zones possédant leurs microphones particuliers et leur mécanisme de contrôle. Ce plan permettra aux députés de constater par eux-mêmes, par simple observation, non seulement où se trouve le microphone le plus près d'eux dans leur zone et vers lequel ils devraient se tourner le plus souvent possible lorsqu'ils parlent, mais encore il permettra d'indiquer si oui ou non les haut-parleurs qui se trouvent sur leurs bureaux sont ouverts ou fermés, lorsqu'un microphone particulier est choisi.

Les ingénieurs se feront en tout temps un plaisir, non seulement d'expliquer aux députés ou aux intéressés comment le réseau fonctionne, mais encore de leur donner des conseils qui permettront d'en améliorer l'efficacité et de rendre les discours plus faciles à entendre.

Dès qu'on aura terminé ces plans,—j'en ai un ici devant moi,—des exemplaires en seront distribués aux députés. Il a été constaté qu'il est possible d'installer sous la table un microphone mobile, comme celui que la société Tannoy a installé dans la Chambre des communes du Royaume-Uni. Lorsque le président de cette société m'en a informé, j'ai dit que nous pourrions peut-être, s'il disposait de l'équipement nécessaire, voir ce qui surviendrait si ce microphone était utilisé pour capter les discours des honorables députés assis sur les premières rangées des deux côtés de la Chambre. Le microphone qui se trouve actuellement devant le ministre n'est, je le répète, qu'un double du microphone suspendu, lequel est maintenant fermé. Le ministre va parler dans le microphone sur pied qui est en face de lui et nous allons voir ce qui va se produire.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre la parole pour un fait personnel. Je suis le député qui a porté plainte, comme Votre Honneur l'a signalé. Il m'a semblé que cette installation ne fonctionnait pas aussi bien qu'on l'espérait lorsqu'elle a été mise en service et c'est pour cette raison que je me suis plaint. Mais je constate que Votre Honneur s'occupe de l'affaire; nous verrons bien ce qui va arriver.

M. Winch: Parlez plus fort; c'est tout ce qu'il y a de défectueux.

M. Goode: Non, ce n'est pas une question de parler plus fort.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA RADIODIFFUSION DES DÉBATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G.H. Castleden (Yorkton): Je désire poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dont relève l'application de la procédure parlementaire. Étudiera-t-on l'à propos de relier les microphones installés à la Chambre au réseau de Radio-Canada...

Des voix: Non.

M. Castleden: ... afin que des débats du genre de celui qui va se dérouler ici aujour-d'hui puissent être diffusés à tous les Canadiens.

Des voix: Non.

L'hon. W. E. Harris (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je pense que la réaction des honorables députés constitue une réponse à la question

[M. l'Orateur.]